

Régionalisation de la recherche agronomique

Saka K., Taleb S.

in

Plaza P. (ed.).
Regionalisation of agricultural research in the Mediterranean and Near-East countries

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 32

1998
pages 125-130

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=98400017>

To cite this article / Pour citer cet article

Saka K., Taleb S. **Régionalisation de la recherche agronomique**. In : Plaza P. (ed.). *Regionalisation of agricultural research in the Mediterranean and Near-East countries*. Montpellier : CIHEAM, 1998. p. 125-130 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Régionalisation de la recherche agronomique

Kamel Saka*, Saïd Taleb**

*Directeur Général de l'INRA (Algérie)

** s/Directeur de la Recherche, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Alger (Algérie)

I – Situation de la recherche

Depuis l'indépendance du pays, la prise en charge en termes de considération politique, économique et culturelle de la recherche scientifique et du développement technologique, a traversé des phases multiples caractérisées par une instabilité des missions, des structures, des formes d'organisation et des instruments juridiques.

Ceci n'a pas favorisé l'émergence d'une recherche scientifique performante en mesure de participer au développement économique, social et culturel.

Ces dernières années, le système national de recherche agronomique (schéma 1) a connu une refonte aux plans de l'organisation et des mécanismes de fonctionnement et les mesures principales suivantes ont été opérées :

- ❑ La création d'un Conseil National de la recherche scientifique et technologique, instance politique qui définit les orientations à moyen terme de la recherche, en relation avec les problématiques nationales du développement économique, social et culturel.
- ❑ La création de Commissions Nationales de programmation, d'évaluation et de promotion de la recherche chargées d'arrêter les programmes de recherche et de soumettre au CNRST les projets à financer.

Ces commissions disposent d'équipes d'experts spécialisés pour étudier le degré de pertinence et de faisabilité des projets de recherche.

Le domaine de l'agriculture est pris en charge par la Commission Agriculture/Ressources en Eau. Cette commission est composée de chercheurs et de développeurs du Ministère de l'Hydraulique, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Le nombre de ces commissions nationales correspond au nombre de programmes nationaux de recherche qui concernent les domaines suivants :

- Agriculture, alimentation - Ressources en eau
- Environnement
- Désertification et développement des régions arides et semi-arides
- Biotechnologies
- Exploration et exploitation des matières premières
- Hydrocarbures
- Industries chimiques
- Mirco-électronique

- Télécommunications
- Produits pharmaceutiques
- Energie nucléaire
- Energies renouvelables
- Technologies avancées
- Technologies spatiales et applications.

- L'institution du fonds national de la recherche qui permet l'accès au financement à travers un appel à propositions (appel d'offres) lancé par l'institution chargée de ce fonds.
- L'élaboration, au cours de l'année 1996, d'un projet de loi-programme pour la recherche à projection quinquennale (1997-2001). Il vise à intégrer la recherche scientifique dans la prise en charge des préoccupations de la politique économique, sociale et culturelle du pays. Ce projet de loi fixe les objectifs économiques, les objectifs scientifiques, les financements, les ressources et les modalités d'exécution à mobiliser pour créer un environnement favorable à la recherche scientifique et technologique.

Ce projet de loi-programme accorde la priorité au programme Agriculture/Ressources en eau et à cet effet, plus de 2500 chercheurs permanents et universitaires seront mobilisés autour de ce programme.

Dans le domaine de l'agriculture de manière particulière, il est nécessaire de signaler que les mesures tendant à mettre en place un système de recherche agronomique remonte à l'ère coloniale et celles-ci ont été prises entre 1900 et 1930.

Ce système, qui se caractérisait par son haut degré de centralisation et sa relative simplicité, reposait sur :

- L'institut agronomique algérien (futur INA d'El Harrach)
- Des stations de recherche installées dans les zones de grande colonisation
- Des champs d'expérimentation.

Les travaux de recherche réalisés de 1914 à 1962, ont porté sur les principales cultures d'exportation, essentiellement : agrumes, vignes, cultures maraîchères, céréales.

De l'indépendance à 1974, l'INRAA regroupait l'ensemble des infrastructures et des moyens humains et en équipements de la recherche agronomique. On note que, dès 1968, avait été créé l'Institut de la Vigne et du Vin (IVV).

Entre 1971 et 1978, une profonde restructuration de l'appareil national de recherche agronomique va être entreprise avec la création de plusieurs instituts de développement par filière, le plus important étant celui chargé des grandes cultures qui voit le jour en 1974, prenant sa source dans le cadre de la mise en oeuvre du projet «Céréales» mené avec la Coopération Française.

Le système d'organisation et le mode de fonctionnement des activités de recherche de développement et de valorisation en agriculture, mis en place depuis plus de deux ans ont montré leurs limites et leurs incapacités à prendre en charge les préoccupations et les objectifs scientifiques et techniques de ce secteur stratégique et vital.

Les principales insuffisances de ce système ont généré :

- un cloisonnement institutionnel défavorable à la valorisation des compétences et à leur mobilité. Les approches intégrées et pluridisciplinaires ne pouvaient de ce fait être développées ;
- une marginalisation de la recherche scientifique menée jusque là par l'INRAA, ce qui a entraîné le renforcement du processus de dépendance scientifique des instituts techniques vis-à-vis des institutions de recherche étrangères ;
- des effets ou impacts insignifiants sur la production agricole dans la mesure où les acquis techniques étaient souvent *inadaptés aux particularités socio-économiques des agriculteurs et agro-climatiques des régions.*

A partir de 1995, le système de recherche agronomique a connu une nouvelle réorganisation qui visait essentiellement à réhabiliter la *fonction recherche* agronomique et à l'impliquer dans la prise en charge des problématiques agricoles.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche s'est doté, à partir de 1995, d'un Conseil Sectoriel de la recherche Agronomique dont la mission consiste à :

- Définir les grandes orientations de la recherche à moyen terme, conformément aux objectifs arrêtés dans le cadre de la politique agricole et des programmes régionaux de développement.
- Apprécier et mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exécution des programmes de recherche.
- Evaluer les activités de recherche.

Il est à noter à ce niveau que la "Régionalisation du Développement Agricole" trouve son ancrage dans les trois principes de base suivants :

- Une participation directe des agriculteurs à la conception et à l'exécution des programmes régionaux de développement ;
- La région s'avère être le champ d'action le plus efficace pour le développement agricole et rural parce qu'elle constitue un milieu naturel relativement homogène en tant qu'espace économique et cadre de vie de groupes de population ;
- Compte tenu des multiples interactions sociales, économiques et culturelles entretenues entre l'agriculture et les autres secteurs, la régionalisation autorise la mise en oeuvre de stratégies intégrées qui facilitent la mobilisation et la coordination régionale et génère un meilleur impact sur le développement.

Ce conseil, de dimension politique, est composé de représentants de l'administration, de la profession, de la communauté scientifique, de la sphère économique et de la vulgarisation agricole.

La recherche agronomique, étant un instrument au service du développement, elle puise ses priorités dans les programmes régionaux de développement agricole dont les principaux objectifs macro-économiques sont :

- la promotion de produits stratégiques liés à la sécurité alimentaire
- le développement des produits d'exportation
- la préservation des ressources naturelles pour assurer un développement durable.

Au niveau des institutions de recherche agronomique, le dispositif a été repositionné de la manière suivante (Schéma 2).

L'INRAA pour les aspects d'agronomie et de pêche et l'INRF pour le volet foresterie constituent les principales institutions de recherche du secteur de l'agriculture. L'INRAA est chargé par ailleurs de la coordination des programmes de recherche à l'échelle du secteur et à l'échelle nationale grâce à un Conseil Scientifique élargi à l'ensemble de la Communauté Scientifique nationale.

L'INRAA veille par ailleurs à la valorisation des compétences scientifiques qui évoluent au sein des instituts techniques et scientifiques du secteur de l'agriculture et des structures universitaires quel que soit leur positionnement institutionnel.

Les mécanismes d'organisation et de financement mis en place permettent de s'adresser directement aux chercheurs grâce à un décloisonnement institutionnel.

Les missions des instituts techniques ont été orientées vers des activités d'appui technique et de soutien du développement agricole. Cette réorganisation a été soutenue par la création d'un Institut National de la vulgarisation Agricole (INVA) appelé à valoriser, en direction des agriculteurs, les résultats de la recherche.

II – La régionalisation de la recherche

L'organisation spatiale basée sur la régionalisation de la recherche réhabilite le dicton qui dit : «L'agriculture est la science des localités».

Par ailleurs, selon notre conception, cette approche n'est pas perdue en termes structurels, mais plutôt sous une forme fonctionnelle mettant en jeu des mécanismes et des organes de programmation, de coordination, de valorisation et d'évaluation des activités de recherche.

Même si cette forme d'organisation n'a pas encore atteint un niveau de performance significatif en Algérie, son intérêt est acquis et ses effets sont perceptibles.

III – La participation des agriculteurs et des partenaires économiques

La participation des agriculteurs et des opérateurs économiques se situe principalement à l'échelle nationale à l'identification des priorités dans le cadre de :

- l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole
- l'orientation des programmes de recherche prioritaires à travers le Conseil sectoriel de la recherche agronomique.

IV – Le financement de la recherche agronomique

La demande sociale et le financement en matière de recherche proviennent aujourd'hui principalement du secteur public à travers le budget de l'Etat. Quelques conventions ont été élaborées avec des opérateurs économiques publics.

Le secteur privé ne participe pas au financement de la recherche. Toutefois, la demande potentielle reste importante et celle-ci va probablement s'exprimer de manière significative dans les prochaines années. Les institutions de recherche sont appelées à cet effet à développer considérablement leur capacité de réponse et leur performance scientifique.

V – L'organisation spatiale

L'Algérie est partagée en 5 régions agro-écologiques qui peuvent être divisées en plusieurs zones agro-climatiques. Les principales régions (agronomie saharienne, steppe, montagne, plaines céréalières, plaines littorales) correspondent aux principaux pôles de Recherche-Développement et disposent respectivement de plusieurs stations de recherche, d'institutions d'enseignement supérieur et d'au moins une école d'agriculture.

Les institutions ne sont pas toujours à vocation régionale, à l'exception des stations et écoles relevant du secteur de l'agriculture qui sont spécialisées dans des dominantes agricoles régionales.

Les compétences scientifiques évoluant au sein de ces structures sont intégrées dans des programmes régionaux de recherche arrêtés à l'échelle nationale, avec la participation de représentants régionaux de la profession et de la communauté scientifique locale.

VI – Les instruments et mécanismes de valorisation des ressources

La régionalisation de la recherche agronomique est basée sur une approche fonctionnelle mettant en place des mécanismes de valorisation des ressources humaines et matérielles quel que soit leur positionnement institutionnel et sectoriel dans la région.

L'INRAA, dont la mission est de coordonner les activités de recherche agronomique prend en charge aussi la coordination à l'échelle régionale, à travers des stations de recherche qui jouent le rôle de pôle régional intégrateur de recherche (coordination, suivi, évaluation, logistique).

Les instruments utilisés pour coordonner et valoriser les ressources sont principalement :

- le montage de projets de recherche régionaux pluridisciplinaires et pluriinstitutionnels ;
- l'établissement de conventions de coopération scientifique inter-institutionnelles avec les instituts de développement, les instituts de formation supérieure pour le montage de projets de recherche, la formation de chercheurs, l'utilisation des équipements scientifiques ;
- le montage de laboratoires associés autour de programmes de recherche d'envergure nationale ou régionale ;
- l'intégration, dans les projets régionaux, de chercheurs universitaires ;
- le montage de réseaux de recherche sur des thématiques régionales ou nationales.

Le chef du projet de recherche assure la coordination des activités de recherche liées au projet à l'échelle régionale. Par ailleurs, grâce au découplage interinstitutionnel, les activités de recherche peuvent être menées au sein des différentes structures et laboratoires de la région.

Le prêt BIRD contracté par l'Algérie va permettre de renforcer les ressources de la recherche agronomique, notamment pour la consolidation des équipements de recherche des stations qui jouent le rôle de pôle intégrateur à l'échelle des régions et des ressources humaines en matière de formation à la recherche.

VIII – Relations recherche/vulgarisation

Dans le cadre de la réorganisation de la fonction vulgarisation agricole, deux aspects importants méritent d'être signalés :

- la création de l'INVA (Institut National de la Vulgarisation Agricole) dont la mission consiste à mettre sous une forme vulgarisable les acquis de la recherche et à identifier les stratégies et les approches en matière de vulgarisation ;
- le management du dispositif local de vulgarisation par la profession (Chambre d'Agriculture) sur la base d'une convention adoptée par la Chambre Nationale d'Agriculture et le Ministère de l'Agriculture.
- la mise en place de comités de vulgarisation à l'échelle des régions qui regroupent les représentants de la profession de l'administration et des instituts de développement ;

La relation recherche/vulgarisation n'est pas suffisamment matérialisée. A l'avenir, il est prévu dans le cadre de la valorisation régionale de la recherche, le montage de réseaux Recherche/Vulgarisation autour de domaines précis qui feraient intervenir de manière concomitante et intégrée des chercheurs et des vulgarisateurs.

IX – Conclusion

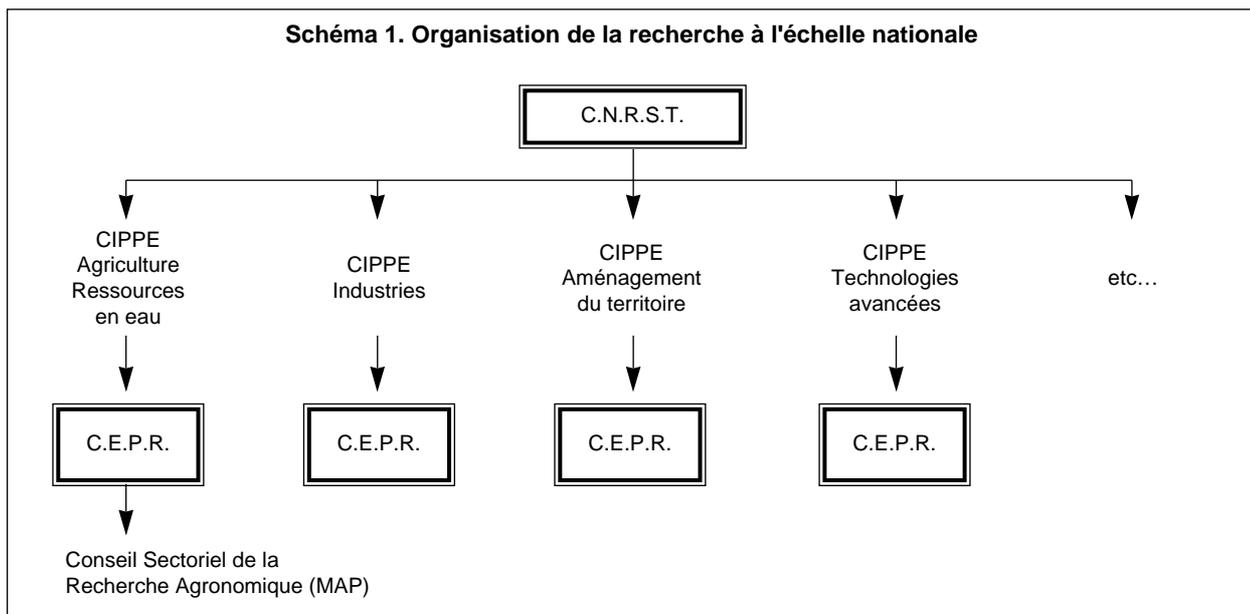
La régionalisation de la recherche constitue probablement un aspect déterminant pour consolider les objectifs du développement régional. A travers cela, elle participe à renforcer le processus de durabilité et de viabilité du développement aux plans économique, social et écologique.

Toutefois, la régionalisation nécessitera dans les prochaines années, pour ce qui concerne notre pays :

- une plus forte participation régionale des agriculteurs et des opérateurs économiques publics ou privés, ce qui favorisera l'expression de la demande sociale en matière de recherche ;

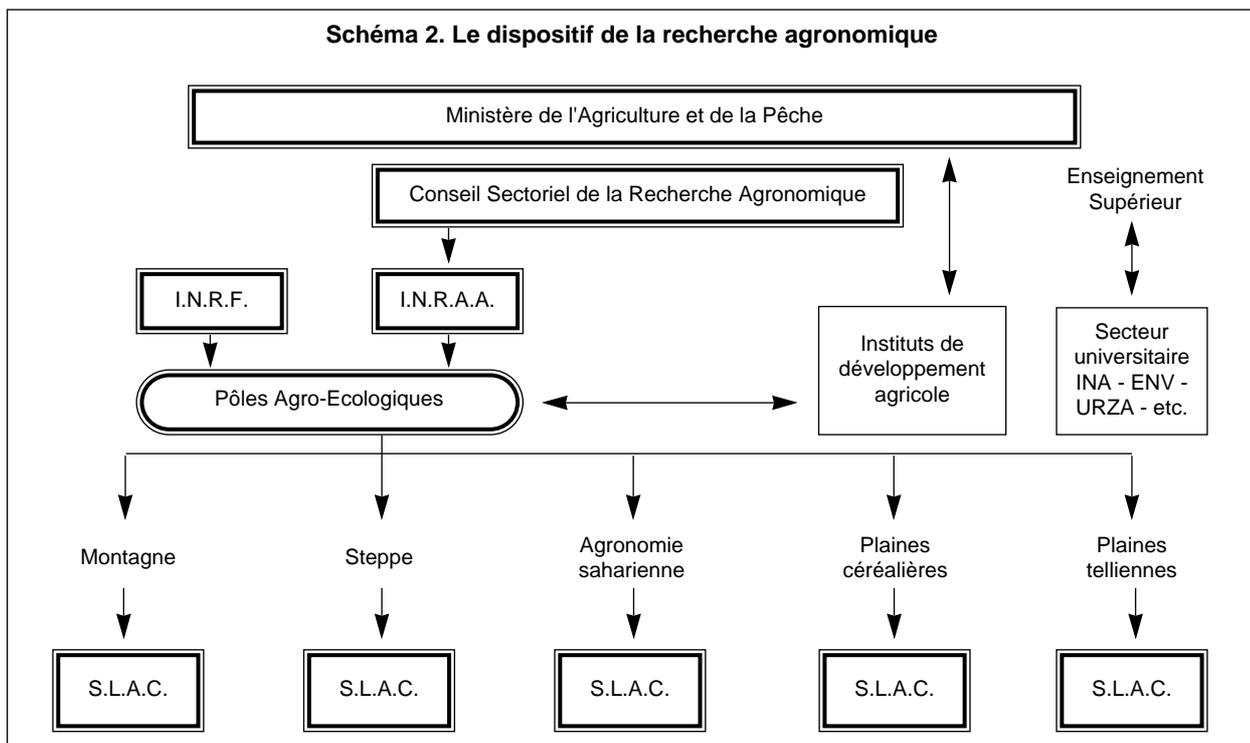
- ❑ une consolidation des ressources humaines et des équipements de recherche à l'échelle des stations agro-écologiques et agro-climatiques en vue de développer davantage la capacité de réponse de la recherche ;
- ❑ une préparation soutenue des chercheurs au management de la recherche régionale ;
- ❑ un rapprochement entre la fonction recherche et la fonction vulgarisation agricole.

Schéma 1. Organisation de la recherche à l'échelle nationale



CNRST : Conseil National de la Recherche Scientifique et Technologique ; CIPPE : Commission Intersectorielle de programmation et promotion et d'Evaluation des Programmes de Recherche ; CEPR : Comité d'Evaluation des Projets de Recherche.

Schéma 2. Le dispositif de la recherche agronomique



SLAC : Stations et Laboratoires Agro-Climatiques de recherche.